

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 31

**Artikel:** Lausanne, le 2 août 1873  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182360>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.  
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 2 Août 1873.

Il n'est personne qui ne soit encore sous l'impression des harmonieux accords d'une musique allemande qui a donné, lundi dernier, ses nombreux concerts dans notre ville. Nous sommes vraiment touchés de l'aimable attention de l'autorité dont les goûts artistiques favorisent si souvent de pareilles symphonies, en accordant des permissions aux artistes ambulants. Tantôt c'est un pauvre hère traînant un mouton aux cornes gigantesques, en poussant des cris sauvages sous la fenêtre du malade comme sous celle du bien portant; tantôt ce sont des montreurs de chiens savants, dont les costumes et l'orchestre pâlissent devant les plus misérables *piferari*; puis, pour varier, des orgues de Barbarie ou de malheureux éstropiés promenant de rue en rue leurs infirmités ou leurs membres mutilés, en cherchant à provoquer la pitié par des complaintes aux notes lugubres.

La musique allemande dont nous avons parlé, se composait de quatre exécutants, savoir :

Une première clarinette,

Une seconde clarinette,

Un bombardon,

Et un trompette.

Après l'exécution d'un morceau, qui avait produit sur la place du Crêt la plus grande sensation, le *trompette* commença la quête. Il entra dans la maison de M. G., et, n'y trouvant personne il revint bientôt appliquer sa grosse tête aux fenêtres pour voir ce qui se passait à l'intérieur, puis se dirigea vers la porte du jardin. Au moment où il en franchissait le seuil pour explorer la maison de l'autre côté, il fut arrêté par le propriétaire auquel il asséna un violent coup sur la tête, au moyen d'un caillou qu'il venait de ramasser. Le sang jaillit, les voisins arrivèrent et saisirent vivement le coupable. Mais ils avaient affaire à un hercule dont ils ne se rendirent maîtres qu'à grand'peine. Passant son bras nerveux autour d'un poteau destiné au séchage des lessives, il s'y cloua. Trois vigoureux champions l'entraînèrent, et l'on vit alors quatre hommes et un poteau descendre la pente du Crêt, comme un paquet de lutteurs acharnés. Quelques minutes après, le germain élisait domicile au poste de la Palud, avec sa trompette sous le bras, qu'il n'avait pas abandonnée durant le combat.

Le quatuor était démonté et les trois quarts de la troupe regagnaient à la hâte le *Bœuf rouge*. Comme le trompette était porteur de la bourse, ses camarades, soucieux de son absence, se présentèrent le lendemain au bureau de police :

— Bonjour Monsié, venons chercher camarade.  
 — Le camarade est au violon, leur fut-il répondu.  
 — Non, Monsié, pas violon, *drombette*.  
 — Je vous dit qu'il est en prison.  
 — Ah!... alors, Monsié, quand sortir camarade?  
 — Dans deux mois, peut-être.  
 — Ah!... nous pas attendre... c'est nous *vorwærtz*!

De nombreux délits se commettaient depuis longtemps dans les forêts de la commune catholique de S\*\*. Le garde, sans cesse aux aguets, ne pouvait en découvrir les auteurs. Le hasard voulait toujours que, lorsque ceux-ci dirigeaient leurs exploits vers le nord, le garde forestier portât ses pas au midi. Rassasié de passer inutilement ses nuits blanches, il voulut en finir à tout prix avec les voleurs de bois et dormir tranquille.

Un jour, il alla trouver, tout ému, le syndic de la commune. La nuit dernière, lui dit-il, j'ai vu dans le bois un homme étranger au pays et d'allures singulières. Je me suis approché de lui, je lui ai demandé son nom et ce qu'il faisait là. Il m'a répondu : « Je suis un tel, mort le 2 février 1790. Pendant ma vie, poursuivit-il, je venais souvent, la nuit, dérober du bois dans la forêt de la commune. En expiation de ce péché, Dieu m'a condamné à y errer jusqu'au dernier jour du jugement. Si vous êtes une bonne âme et si mon sort vous fait pitié, allez demander aux habitants du village qu'ils me pardonnent, car sans leur pardon je ne puis rentrer en grâce devant Dieu. »

A cette nouvelle, rempli de terreur et de pitié, le syndic, fervent catholique, promit de présenter à toute la commune, le dimanche suivant, la requête de cette âme malheureuse.

La messe finie, le son du tambour rassemble, en effet, les paroissiens sur la place du village. Le syndic fit faire cercle autour de lui, et, d'une voix grave, solennelle et profondément émue, répeta le récit du garde forestier, présent à ses côtés, et qui inclinait de temps en temps la tête, comme pour approuver la fidélité du récit.